

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 7 avril 2025, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, situé au 200 rue Principale, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à laquelle session sont présents les membres suivants :

Sont présents : M. Hugo-Pierre Bellemare, conseiller
M. Richard Cossette, conseiller
Mme Noémi Leduc, conseillère
M. Guy Dubé, conseiller
Mme Elizabeth Faucher, conseillère

Est absente : Mme Audrey Hamel, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Hugo-Pierre Bellemare, conseiller.

Monsieur François Dumont, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE

2025.04.285

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets prévus au présent ordre du jour
5. Cooptation pour nommer un nouveau maire/mairesse
6. Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Richard Cossette
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée.

2025.04.286

COOPTATION POUR NOMMER UN NOUVEAU MAIRE/MAIRESSE

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de Mme Suzanne Rompré le 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de nommer un maire remplaçant ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Guy Dubé
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE le conseil nomme Hugo-Pierre Bellemare comme maire.

Adoptée

ASSERMENTATION DU NOUVEAU MAIRE

Le maire, Hugo-Pierre Bellemare est assermenté conformément à la loi.

2025.04.287

LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE madame Noémi Leduc
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE la présente séance soit levée à 18 h 40.

Adoptée.

/Hugo-Pierre Bellemare

/François Dumont/

Hugo-Pierre Bellemare
Maire

François Dumont
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Hugo-Pierre Bellemare, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RRQ, C.C-27.1).

/Hugo-Pierre Bellemare/

Hugo-Pierre Bellemare
Maire